

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION

Comptes rendus analytiques des séances tenues à Genève
du 3 juillet au 2 août 1974

1900^e séance

Mercredi 3 juillet 1974, à 15 h 15

Président : M. A. KARHILO (Finlande)

E/SR.1900

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la cinquante-septième session du Conseil économique et social.

Hommage à la mémoire de M. Juan Perón, président de la République Argentine

2. Le PRÉSIDENT rend hommage au Président de l'Argentine, Juan Domingo Perón, et prie le représentant de l'Argentine de transmettre au Gouvernement et au peuple argentins les condoléances du Conseil à l'occasion de la disparition de leur président.

3. M. BARCELO (Mexique) déclare que les pays latino-américains s'associent à la douleur de l'Argentine, et fait l'éloge du Président disparu et des principes qui inspiraient son action.

Sur l'invitation du Président, les membres du Conseil observent une minute de silence à la mémoire du président Perón.

4. M. G. O. MARTÍNEZ (Argentine) remercie le Président, le représentant du Mexique et les membres du Conseil de leurs témoignages de sympathie.

Déclaration du Président du Conseil économique et social

5. Le PRÉSIDENT déclare que l'année 1974 est celle de la réévaluation des fondements des relations économiques et sociales internationales. Jusqu'ici le Conseil s'est occupé

de questions telles que la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement¹, de la sécurité économique collective et du rôle qu'il devait jouer dans le développement des relations économiques et sociales entre les nations, mais aujourd'hui il est devenu tellement évident que de grands changements sont nécessaires, qu'une action coordonnée doit être entreprise à l'échelle mondiale. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a marqué un jalon sur cette voie. Dans la Déclaration de principes et dans le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international² l'Assemblée a mis l'accent sur deux thèmes centraux : la souveraineté et l'équité, le premier fondé sur l'indépendance, le second sur l'interdépendance. L'ordre économique défini à Bretton Woods reflétait surtout les intérêts de quelques nations; il a abouti à certains résultats, mais il est maintenant dépassé.

6. Certaines réalités du monde actuel assombrissent l'horizon : pénurie de ressources naturelles, pénuries alimentaires, concentration de la richesse et de la technique dans les mains de quelques-uns, accroissement considérable du nombre d'êtres humains qui ont besoin de nourriture, de vêtements, de services médicaux et d'un niveau de vie décent. Si la communauté internationale ne prend pas sans tarder des mesures au niveau international pour faire face à ces menaces, elle laissera passer une occasion qui ne se présentera peut-être jamais plus.

¹ Résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 24 octobre 1970.

² Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, en date du 1er mai 1974.

7. Dans cette perspective, il faut que le Conseil, à la présente session, se prononce sur la réalisation du Programme d'action que l'Assemblée générale a adopté. L'attribution des diverses parties de ce programme aux organismes compétents des Nations Unies sera l'une de ses principales tâches. Dans sa résolution 3202 (S-VI), l'Assemblée générale indique que le Conseil économique et social "définira le cadre conceptuel et coordonnera les activités de l'ensemble des organisations, institutions et organes subsidiaires des Nations Unies qui seront chargés d'appliquer le (...) Programme d'action". Le Conseil doit aussi, conformément à cette même résolution, déterminer comment les rapports intérimaires sur l'application du Programme devront être établis, sur quoi ils devront porter et quand ils devront être soumis à son examen.

8. Se référant ensuite au rapport intérimaire du Comité *ad hoc* du programme spécial (E/5555) en faveur des pays en voie de développement les plus gravement touchés par la crise économique actuelle, le Président déplore que l'opération d'urgence lancée en faveur de ces pays, mis à part quelques contributions importantes, n'ait pas suscité beaucoup de réactions. Le Comité *ad hoc* fera certainement tout son possible pour que le Fonds spécial envisagé commence ses opérations le 1er janvier 1975, comme l'Assemblée générale l'a demandé. Pour faciliter la tâche du Comité *ad hoc*, il serait bon que les membres du Conseil étudient cette question en présentant des suggestions au cours de la session.

9. La question des effets des sociétés multinationales sur le processus de développement et sur les relations internationales sera aussi au premier plan à cette session. Les activités de ces sociétés ont l'avantage d'apporter des capitaux et du savoir-faire aux pays en voie de développement, mais elles doivent être alignées sur les plans et les priorités du développement des pays d'accueil. A cet égard, le rapport du Groupe de personnalités éminentes chargé d'étudier la question (E/5500/Add.1) sera une base de discussion très utile.

10. Dans le contexte de la réévaluation des relations économiques et sociales internationales, il faut souligner l'importance de la science et de la technique. Le Conseil doit se pencher sur les priorités qui décident de l'affectation des ressources réservées à la science et à la technique. Des menaces telles que la désertification dans la zone soudano-sahélienne, les mauvaises récoltes qui mettent en danger les vies de millions de personnes, la pollution, la malnutrition — cause de maladies — amènent à réévaluer les priorités actuelles de la recherche scientifique et technique. A ce propos, le Président se félicite du succès de la deuxième session du Comité de la science et de la technique au service du développement, dont le rapport est soumis au Conseil (E/5473). Il espère que le Conseil se prononcera sur les divers projets de résolution contenus dans ce document avec clairvoyance et imagination, et avec le sentiment réel de servir une cause commune.

11. Le Président conclut en déclarant qu'étant donné l'ordre du jour exceptionnellement chargé de la session il faudra, pour se concentrer sur l'essentiel, faire preuve de beaucoup de retenue, savoir rationaliser, et utiliser à fond la procédure des consultations officieuses. Si le Conseil

travaille de cette manière, il pourra achever son programme à temps, confirmant ainsi qu'il est un organe intergouvernemental pleinement conscient de ses responsabilités dans un domaine où il faut agir d'urgence.

Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

12. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL déclare que le Conseil se réunit à un moment où l'économie mondiale traverse une période extrêmement importante et difficile. Jamais dans l'histoire de l'ONU la nécessité d'aborder les questions économiques et sociales dans un esprit réellement novateur n'a été aussi vivement ressentie. Les bouleversements économiques des trois dernières années se sont manifestés d'abord sous la forme d'une instabilité prolongée des marchés monétaires, puis ont rapidement touché le domaine de l'approvisionnement en énergie et font aujourd'hui apparaître la menace d'un important déficit alimentaire à l'échelle mondiale; il s'agit bien d'une série d'événements qui ne sont pas isolés. Ce sont les signes patents de désordres profonds et étroitement liés de l'économie mondiale, dont l'efficacité était tenue pour acquise, même si l'on en déplorait les injustices. A présent, le fonctionnement satisfaisant du mécanisme économique international ne peut plus être tenu pour acquis; en fait, si l'on ne parvenait pas à le remettre en état ou — pire encore — s'il continuait à se dégrader on aboutirait à une crise grave et lourde de menaces.

13. Devant cette situation, il faut mobiliser toutes les énergies et manifester une volonté politique commune et concertée. Lors de sa sixième session extraordinaire, l'Assemblée générale a clairement reconnu ces exigences. En proposant un nouvel ordre économique international, et en associant à ce programme à long terme des mesures d'urgence destinées à secourir les pays les plus gravement touchés, l'Assemblée générale a rappelé qu'il faut maintenir l'attention sur les événements les plus proches si l'on veut influencer sur la situation à long terme.

14. Auparavant, la préoccupation majeure du système des Nations Unies, à savoir le développement des pays qui accédaient à l'indépendance, l'a amené à se placer dans une perspective à moyen terme de dix à vingt années; c'est seulement à la dernière session extraordinaire que l'attention de la communauté mondiale s'est arrêtée sur les problèmes immédiats et quotidiens que des organismes plus spécialisés étaient jusqu'ici chargés de résoudre.

15. Il ne faut pas négliger non plus la situation à long terme, car certaines des décisions prises aujourd'hui exerceront leurs effets dans vingt-cinq ans, dans un monde où la population aura doublé; il faut élaborer des stratégies qui s'appuient sur un effort permanent de prévision à long terme.

16. Les événements récents ont conféré une dimension et une urgence nouvelles à la recherche de la sécurité économique collective. Ces événements font également ressortir l'importance des travaux en cours concernant la

nouvelle Charte des droits et devoirs économiques des Etats³.

17. Le symptôme le plus évident du fonctionnement anormal de l'économie mondiale actuelle est la réapparition des pénuries. Même sans accepter entièrement les prédictions les plus pessimistes, il faut reconnaître qu'à bien des égards le système économique international, confronté à une nouvelle situation, éprouve de sérieuses difficultés à y faire face. Cela est évident dans le domaine de la production alimentaire, où jouent un ensemble de facteurs difficiles à maîtriser, et où la demande augmente rapidement sous la poussée de l'expansion démographique et de l'aspiration à un niveau de nutrition beaucoup plus élevé, notamment chez les plus pauvres. Dans ce domaine, une responsabilité collective doit être assumée pour permettre à des millions d'hommes de survivre, sans plus; l'exercice de cette responsabilité, première règle de la sécurité économique collective, doit se traduire par une stratégie mondiale visant à renforcer les mesures de contrôle et de redressement, à développer des capacités d'intervention rapide en cas de famine et à exécuter des programmes d'urgence.

18. Si l'on veut éviter la situation très alarmante que laissent entrevoir les pénuries prévues par la FAO pour 1985, il faut parvenir à un niveau jamais atteint jusqu'ici de planification et de concertation à l'échelle mondiale, portant à la fois sur les produits alimentaires, les pesticides et les engrais. Cette action concertée devra combiner le développement des techniques, l'apport des moyens financiers et matériels et la fourniture d'une assistance technique et institutionnelle. C'est là un des points sur lesquels le Programme d'action de la sixième session extraordinaire doit prendre le relais de la Stratégie internationale du développement, en accentuant bien davantage l'approche par programme comportant des objectifs spécifiques et des calendriers plus précis. Tout cela est possible si la volonté politique nécessaire existe. Dans le domaine des engrais, en particulier, cette action aurait l'avantage supplémentaire d'accélérer l'industrialisation des pays producteurs de pétrole.

19. Agir dans le domaine de l'énergie est beaucoup plus délicat. Ici, l'évolution des événements fait parfois peser une lourde incertitude sur des investissements considérables. Pour mettre au point de nouvelles sources d'énergie, une utilisation concertée des moyens techniques sera nécessaire. Un véritable problème d'évaluation technique doit être résolu à cet égard.

20. Les décisions incombant à chaque gouvernement en matière de population sont plus difficiles encore, car elles touchent à des sujets de préoccupation essentiels et supposent des modifications progressives et souvent subtiles des attitudes. Néanmoins, la façon dont les préparatifs de la Conférence mondiale de la population ont fait sortir cette question complexe et délicate de la sphère réservée aux démographes pour la situer au cœur même de la planification sociale et économique illustre la manière dont le

système des Nations Unies peut fonctionner lorsqu'il traite d'un sujet unique en l'envisageant sous de nombreux aspects différents. Il est absolument utopique, en effet, de parler de stabilisation démographique sans se préoccuper du changement social ni d'une répartition plus équitable des ressources. Il faut espérer que de nouveaux progrès seront accomplis, dans un esprit de compréhension mutuelle, lors de la Conférence mondiale de la population qui se tiendra à Bucarest en août 1974.

21. La gestion de l'économie des pays industrialisés est l'un des problèmes les plus difficiles et les plus menaçants pour le monde contemporain. En s'efforçant de maîtriser une inflation permanente et de renverser cette tendance, les gouvernements de ces pays s'exposent aux maux tout aussi redoutables d'une récession qui pourrait être plus grave et avoir des conséquences plus générales qu'aucune des crises survenues depuis 1945. En fait, le pilotage économique n'a jamais été plus aléatoire ni plus déconcertant, comme le prouve le désaccord entre les experts économiques au cours des deux ou trois dernières années et l'échec de leurs prévisions. Tarder à prendre des mesures anti-inflationnistes efficaces n'est pas sans danger. Mais si chacun appliquait à court terme des mesures correctives draconiennes et si cette attitude était adoptée simultanément ou presque par plusieurs grands pays industrialisés, il risquerait d'en résulter un brusque ralentissement de l'activité économique internationale dont les conséquences seraient profondes et graves.

22. Les politiques qui seront élaborées pour faire face aux importants déficits de la balance des paiements que la plupart des pays industrialisés connaîtront pendant un certain temps à la suite de l'augmentation soudaine des prix du pétrole pourraient avoir les mêmes effets si elles n'étaient pas soigneusement pesées. Seules des mesures concertées et radicales peuvent amener et aider ces pays à supporter ces déficits jusqu'au moment où l'excédent financier accumulé par les pays exportateurs de pétrole sera réinjecté dans le circuit économique mondial et où l'équilibre sera restauré.

23. La situation est rendue encore plus complexe par l'existence et l'expansion de puissants intérêts privés transnationaux qui pèsent d'un poids grandissant sur la situation économique mondiale, et dont les plus connus sont les sociétés multinationales. Les organismes internationaux, notamment le Conseil économique et social, doivent être conscients de ce phénomène et en être mieux informés. Il est significatif que le Conseil ait à se pencher sur cette question des sociétés multinationales au moment même où la mise en valeur des ressources naturelles et les problèmes technologiques suscitent de vives préoccupations. Il importe d'étudier en détail et de façon continue les problèmes que les sociétés multinationales posent dans un monde composé d'Etats souverains, afin de pouvoir réduire les tensions, éviter les conflits et établir des relations bénéfiques. Le Groupe de personnalités éminentes a mis en relief dans ses rapports les problèmes que posent les relations entre les sociétés multinationales et les pays, et il a suggéré des moyens d'améliorer ces relations. Ses recommandations ont été critiquées, ce qui est compréhensible, car le sujet abordé est controversé, et les dimensions de beaucoup des problèmes soulevés sont encore imprécises. Ces problèmes

³ Voir la résolution 45 (III) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les résolutions 3037 (XXVII) et 3082 (XXVIII) de l'Assemblée générale.

devront être éclaircis et résolus, ce qui nécessite un dialogue constant entre tous les intéressés : gouvernements, sociétés, syndicats et groupes d'intérêt commun.

24. Comme suite à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et pour préparer la session extraordinaire de 1975 sur le développement, il faudra réviser et renforcer le mécanisme institutionnel actuel. C'est là une tâche importante, et certaines dispositions ont été prises au sein du Secrétariat, qui serviront de fondement aux réformes qui s'imposent. Bien entendu, ces réformes ne seront entreprises qu'en étroite consultation avec tous les Membres du système des Nations Unies.

25. Malgré son importance, la sixième session extraordinaire n'a pas marqué le début de la coopération économique internationale. Il faut donc étudier ce qui a déjà été fait, et notamment ce qui l'a été de façon satisfaisante, et s'en servir pour aller plus loin. Le système des Nations Unies a joué un rôle majeur dans l'évaluation des points forts et des faiblesses du système économique et social mondial, dans le choix des directions à suivre pour améliorer la situation, dans la création des instruments du changement, et dans le lancement des programmes qui favorisent ce changement. En fait, beaucoup de grandes réformes mondiales ont été influencées, et parfois amorcées, par le système des Nations Unies : ainsi, les modifications du système commercial et monétaire mondial, les mesures spéciales d'aide aux pays les moins développés, l'action mondiale pour la préservation de l'environnement, ou encore des propositions aussi importantes que le Système de sécurité économique collective et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

26. Les décisions à la fois sages et audacieuses récemment adoptées par le FMI donnent une nouvelle preuve de ce rôle des Nations Unies. En particulier, le rôle joué par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a recommandé que les pays en voie de développement aient une plus grande part dans l'élaboration des décisions du FMI et proposé de nouvelles modalités de coopération financière, commence maintenant à se faire sentir.

27. A sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté un ensemble de principes et un plan d'action arrêtés en commun. Jusqu'à présent, la Stratégie internationale du développement donnait la cohérence indispensable. Assurément, certaines de ses dispositions demandaient à être précisées, modifiées ou révisées, mais on en retrouve un grand nombre dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, ce qui prouve que la Stratégie reste valable eu égard à la situation actuelle.

28. Parmi les éléments les plus importants de la Stratégie figurent les dispositions relatives à l'information et à l'évaluation. Le prochain examen, qui doit servir à définir les objectifs qui seront proposés à la session extraordinaire de 1975, sera d'une extrême utilité à ce sujet.

29. Pour que les résultats correspondent à l'ampleur de la tâche, un effort collectif s'impose sur le plan international, mais il faut agir sans délai, en raison de la rapidité avec laquelle se produisent des changements significatifs et

lourds de conséquences. Cette même rapidité des événements se retrouve à l'intérieur du système des Nations Unies : Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, Conférence mondiale de la population, Conférence mondiale de l'alimentation prévue pour 1974, prochaine Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

30. Il convient que cette activité exceptionnelle et cette profonde préoccupation pour l'avenir du monde trouvent leur expression dans un système institutionnel capable de traduire les accords futurs et les concepts nouveaux en une action concrète. Tel sera l'objectif majeur de la session extraordinaire de 1975, pour laquelle le Conseil doit commencer dès que possible à préparer ses recommandations.

31. La situation mondiale exige le recours à un processus de concertation continu utilisant les divers instruments disponibles. Mais les efforts de concertation devront se concentrer sur les problèmes qui exigent une participation intensive des gouvernements. Le Conseil économique et social, grâce à son statut et à sa longue expérience, occupe une position unique de responsabilité et de direction dans cet effort pour orienter les énergies du système des Nations Unies dans les voies les plus fructueuses. Pour cela, le Conseil doit avoir une connaissance approfondie de tous les éléments du système. Dans certains cas, il devra renforcer l'efficacité en rationalisant le travail; dans d'autres, où l'élaboration des politiques internationales est en jeu et où les concepts nouveaux qui s'imposent résulteront essentiellement d'un examen interdisciplinaire, il devra avoir recours à la force considérable que représente le pluralisme de l'ONU pour définir un dessein mondial commun. Dans une communauté économique internationale dont la complexité va croissant, ce processus de concertation serait grandement facilité par une meilleure organisation des connaissances, de l'analyse et de l'évaluation.

32. A cet égard, le mécanisme actuel est très insuffisant; il faudrait des instruments d'analyse beaucoup plus précis et des courants d'information très améliorés. Ainsi, les fluctuations à court terme de l'offre, de la demande et des prix sont telles qu'elles risquent à elles seules d'empêcher la réalisation des objectifs de la Stratégie du développement et du Programme d'action adopté à la session extraordinaire. Il faut les surveiller étroitement pour que l'action internationale, lorsqu'elle devient nécessaire, puisse être déclenchée à temps. De même, l'effort entrepris dans le cadre du Programme spécial adopté à la session extraordinaire pour évaluer de façon précise et continue les cas particuliers ne doit pas être interrompu, mais au contraire poursuivi et renforcé de façon à fournir une base plus rationnelle que celle dont on dispose maintenant pour l'orientation et l'élaboration des programmes et des politiques sur le plan international. Enfin, il convient de tenir compte des perspectives à long terme. Il faut espérer en particulier que la Conférence mondiale de la population fera comprendre à de nouveaux secteurs de l'opinion l'urgente nécessité d'agir pour éviter que la vie de l'homme ne soit menacée.

33. L'un des moyens de faire face aux tâches qui s'imposent est de disposer d'un système d'information

utilisant les instruments fournis par les techniques modernes. L'ordinateur, qui a complètement renouvelé la science de la météorologie, peut en faire autant pour la prévision et l'analyse économique. C'est dans un usage judicieux des compétences techniques combiné avec la réaffirmation de la volonté politique d'appliquer des solutions internationales aux problèmes communs que réside l'espoir le plus sûr, et pour tout dire, le seul espoir, de la communauté internationale.

34. Les Nations Unies entrent dans une période cruciale de leur histoire. Du point de vue politique, on assiste aux débuts prometteurs d'une période de détente internationale qui permet d'espérer une amélioration des relations internationales. Mais on entre également dans une période de troubles et de tensions économiques qui risquent fort d'annuler les progrès politiques limités déjà accomplis. Il est indispensable de s'attacher à construire pour les générations à venir, dans un esprit d'intérêt commun et de compréhension mutuelle, un ordre économique nouveau qui consolide la paix et permette d'établir une coopération mondiale sans précédent dans tous les domaines de l'activité humaine. A la présente session, le Conseil économique et social peut exercer une influence constructive sur l'évolution de la situation économique et sociale dans le monde. Le Secrétaire général est convaincu que le Conseil ne manquera pas de saisir cette occasion et d'en faire usage pour le plus grand bénéfice de la communauté mondiale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (E/5520)

35. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) appelle l'attention des membres du Conseil sur le document E/5520 contenant l'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session. Il s'agit de points de l'ordre du jour inclus dans le programme de travail annuel approuvé lors de la session d'organisation pour 1974 auquel le Conseil a ajouté, à sa cinquante-sixième session, les points 4, 5, 12, 13, 20, 21 *a* et 22. A propos du point 19 *d* concernant la nomination de membres du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, le Secrétaire du Conseil signale que le Secrétaire général n'a pas terminé ses consultations au sujet des nominations qu'il doit faire et suggère au Conseil de renvoyer cette question à 1975.

36. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à adopter l'ordre du jour provisoire, compte tenu de la modification signalée par le secrétaire du Conseil.

L'ordre du jour provisoire (E/5520), tel qu'il a été modifié, est adopté.

Organisation des travaux (E/L.1602)

37. Le PRÉSIDENT invite les membres du Conseil à examiner la note sur l'organisation des travaux de la session (E/L.1602) qui fait état de la décision prise à ce sujet par le Conseil à sa cinquante-sixième session et appelle leur attention sur les paragraphes 2 et 3 en particulier.

38. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) souhaite présenter quelques suggestions en vue de faciliter et d'accélérer les travaux du Conseil dont l'ordre du jour cette année est encore plus chargé que l'année précédente, alors qu'il dispose de moins de temps pour en examiner tous les points.

39. Premièrement, il propose d'examiner directement en séance plénière, et ensemble, le point 10 (Examen de la situation économique et sociale de la région soudano-sahélienne victime de la sécheresse et mesures à prendre en sa faveur), le point 11 (Assistance économique à la Zambie), le point 12 (Assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse) et le point 22 (Assistance aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées du Soudan méridional) de l'ordre du jour, qui présentent des similitudes, afin d'éviter des déclarations générales sur chacune des quatre questions.

40. Deuxièmement, les subdivisions du point 15 concernant les activités opérationnelles pour le développement pourraient fort bien faire l'objet d'une seule déclaration générale au Comité de la coordination des politiques et des programmes. Il s'agit dans la plupart des cas de questions qui ont été traitées dans des organes intergouvernementaux; sept d'entre elles ont été examinées à la session du Conseil d'administration du PNUD qui vient de se tenir à Manille. Il reste peu donc à faire, sinon à rédiger des projets de résolution. Les mêmes remarques s'appliquent au point 16 concernant la coopération internationale dans le domaine de l'environnement.

41. Enfin, M. Scali fait remarquer que le point 13, intitulé "Souveraineté permanente sur les ressources naturelles" a été examiné de manière approfondie au cours des derniers mois, et tout récemment par le Groupe de travail de la CNUCED chargé d'élaborer la Charte des droits et devoirs économiques des Etats; en outre, il figurera à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil du commerce et du développement et de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

42. Le PRÉSIDENT invite les délégations à donner leur avis sur les propositions de la délégation des Etats-Unis d'Amérique. Il fait observer que les points 15, 16 et 13 doivent d'abord être examinés par les comités auxquels ils ont été renvoyés.

43. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) approuve les suggestions de la délégation des Etats-Unis d'Amérique concernant le regroupement des points 10, 11, 12 et 22; il n'a pas d'objection non plus à ce que les points 15 et 16 fassent l'objet d'une seule déclaration générale, si la majorité des membres du Conseil est du même avis. Pour ce qui est de la troisième suggestion des Etats-Unis, concernant le point 13 de l'ordre du jour, la délégation de l'URSS reconnaît que cette question a déjà été examinée et qu'elle le sera encore dans d'autres organes, mais elle pense qu'en l'inscrivant à son ordre du jour, le Conseil a voulu en souligner l'importance et la complexité, et que ce point mérite son attention.

44. M. MWANGAGUHUNGA (Ouganda) et M. BOUDJAKDJI (Algérie) acceptent les deux premières

suggestions de la délégation des Etats-Unis d'Amérique. Quant au point 13, ils estiment qu'il doit faire l'objet d'un débat au sein du Comité économique et insistent sur son importance.

45. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique), tenant compte des commentaires qui viennent d'être faits, se déclare prêt à participer à la discussion sur le point 13 selon les modalités initialement prévues.

46. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à approuver le document E/L.1602 concernant l'organisation des travaux,

avec les modifications proposées par les Etats-Unis d'Amérique, c'est-à-dire que les points 10, 11, 12 et 22 seront discutés ensemble directement en plénière, et que les points 15 et 16 feront l'objet d'un seul débat au Comité de la coordination des politiques et des programmes.

L'organisation des travaux de la session (E/L.1602), telle qu'elle a été modifiée, est approuvée.

La séance est levée à 16 h 35.

1901^e séance

Jeudi 4 juillet 1974, à 10 h 40

Président : M. A. KARHILO (Finlande)

E/SR.1901

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (E/5479, E/5486, E/5490, E/5502, E/5517, E/5521 et Add.1 à 3, E/5532 et Corr.1)

1. M. PETERSON (Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement) dit qu'à sa récente session le Conseil d'administration du PNUD est parvenu à d'utiles décisions à propos du rôle que le PNUD peut jouer pour appuyer les objectifs du Programme d'action relatif à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Les membres se sont généralement accordés à reconnaître que les résolutions adoptées à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont renforcé le rôle et accru la responsabilité des organismes des Nations Unies dans l'instauration d'un ordre économique mondial plus équitable, qu'aucun ordre nouveau ne pourra être instauré tant que les pays à faible revenu n'auront pas acquis la maîtrise intellectuelle et technique de leur propre développement, et que les nouvelles formes de coopération internationale offrent des moyens, méconnus jusqu'à présent, d'accélérer le progrès économique et social même dans les pays les plus pauvres. Le Conseil d'administration a pris des mesures immédiates pour accroître la souplesse du PNUD et tirer parti des possibilités nouvelles qui s'offrent d'accroître le volume de l'assistance technique.

2. A sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a réaffirmé la nécessité d'une action concertée pour résoudre les problèmes communs. Le Secrétaire exécutif de la CEAO a plaidé devant le Conseil d'administration en faveur d'un engagement souple des ressources régionales et il a appelé l'attention sur le sérieux déficit commercial enregistré en Asie du fait du prix élevé du pétrole et du coût fortement accru des biens essentiels provenant des pays industriellement avancés. On a chaque jour la preuve de l'interdépendance des nations et les nombreuses conférences spéciales organisées par les Nations Unies offrent la

possibilité d'efforts communs. Les gouvernements se tournent de plus en plus vers l'Organisation des Nations Unies qui sont leur seul moyen d'action commune.

3. On reconnaît d'une manière générale la nécessité d'une assistance extensive aux pays qui sont le plus touchés dans la situation économique actuelle. Le PNUD a fourni des cadres pour les nouveaux programmes lancés par l'Assemblée générale et il met de plus en plus ses bureaux extérieurs au service des efforts internationaux entrepris pour aider les pays victimes de catastrophes. La Déclaration et le Programme d'action de l'Assemblée générale ne visent cependant pas simplement un effort de reconstruction à court terme; leur objet est l'instauration d'un ordre économique et social mondial permettant à tous les pays de progresser de manière ordonnée. La condition essentielle de cet ordre nouveau est une coopération dynamique entre pays ayant pleine souveraineté sur leur propre progrès économique et social et en particulier, sur leurs ressources naturelles. Un pays ne peut exercer ce droit fondamental s'il n'a pas la capacité technique de déterminer le meilleur emploi de ses ressources dans l'intérêt de son peuple. L'assistance destinée à construire cette capacité technique a longtemps occupé un rang prioritaire parmi les tâches incombant au PNUD et aux organisations qui l'ont précédé. A mesure que les pays en voie de développement progressent dans les domaines techniques, on demande que les programmes par pays comportent des projets intéressants des secteurs avancés de la science et de la technologie, le traitement industriel et la promotion des exportations. Par ailleurs, de nouveaux et très grands efforts sont nécessaires pour éliminer les causes premières de la pauvreté; le PNUD étudie par conséquent en priorité les besoins des pays les moins avancés et ceux des pays dont le revenu par habitant est faible. Le Conseil d'administration a approuvé la tendance à mettre davantage l'accent sur le secteur social et sur les projets qui visent à aider les éléments les plus pauvres de la société. La coopération technique a ainsi montré qu'elle était capable de répondre à des besoins très divers.